

Royaume du Maroc

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération



ROYAUME DU MAROC- UNION EUROPEENNE

**VISITE DE MME CECILIA MALMSTROM COMMISSAIRE
EUROPEENNE AUX AFFAIRES INTERIEURES**

**Rabat
1^{er} Mars 2013**

Sommaire

- **Profile de Mme Cecilia Malmstrom, Commissaire Européenne**
- **Programme de visite**
- **Liste de la Délégation européenne**
- **Eléments de langages**
- **Fiche sur les relations Maroc-UE en matière migratoire**
- **Synthèse du projet de Déclaration conjointe établissant un Partenariat de Mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses Etats membres**

MME CECILIA MALMSTROM
COMMISSAIRE EUROPEENNE AUX AFFAIRES INTERIEURES

Née à Stockholm, le 15 mai 1968 Mariée, deux enfants

Après avoir assumée la fonction de Ministre des Affaires européennes sous la Présidence suédoise de l'UE, Cecilia Malmström a été désignée **Commissaire européenne aux Affaires intérieures en novembre 2009.**



Formation

- Ph.D. en sciences politiques, Département de Science politique, Université de Göteborg
- Baccalauréat ès arts, Université de Göteborg
- Etudes en littérature à la Sorbonne, Paris
- Programme des sciences sociales, Schillerska école secondaire supérieure, Göteborg

L'immigration n'est, pour l'Europe, "pas une menace mais une chance" et même "un facteur de croissance".

Langues parlées

Suédois, anglais, français et espagnol

Postes de responsabilité

- 2007-2010 Vice-président du Parti libéral de Suède.
 - 2006-2010 Ministre des affaires européennes au Gouvernement suédois.
 - 2004-2006 Membre suppléant de la commission sur le marché intérieur et protection des consommateurs au Parlement européen.
 - 2004-2006 Membre suppléant de la Sous-commission sur la sécurité et la défense au Parlement européen.
 - 2004-2006 Membre du Sous-comité sur les droits de l'homme au Parlement européen.
 - 2004-2006 Vice-président de la délégation pour l'UE-Croatie du Comité parlementaire mixte.
 - 2001-2010 Membre de la direction du Parti libéral suédois.
 - 1999-2006 Membre du Parlement européen.
 - 1999-2006 Membre de la Commission des affaires étrangères au Parlement européen.
 - 1999-2004 Membre de la Commission des Affaires constitutionnelles au Parlement européen.
 - 1999-2004 Vice-président de la délégation pour l'UE-Hongrie commission parlementaire mixte.
 - 1998-2001 Membre du Conseil régional de Västra Götaland.
 - 1998-1999 Maître de conférences, Département de science politique, Université de Göteborg.
 - 1997-2010 Membre du Conseil du Parti libéral suédois.
 - 1994-1998 Vice-président du Comité de l'immigration Göteborg municipale.
- Auteur de plusieurs livres et articles sur le régionalisme européen, la politique européenne, la politique espagnole, le terrorisme et de l'immigration.

Propos de Cecilia Malmstrom concernant le Printemps arabe et le Maroc (sur son blog, le 28 Novembre 2011)

*« Comme d'autres pays à travers l'Afrique du Nord, le Maroc a également été touché par le printemps arabe. Cependant, ce dernier a pris une route différente de celle de la Tunisie, de l'Egypte et de la Libye. Le Roi a réussi à rester, exprimant dès le début ses intentions de mettre en œuvre un certain nombre de réformes démocratiques, parmi lesquelles l'organisation de nouvelles élections, qui ont eu lieu vendredi dernier. Comme le PJD a obtenu la majorité des voix, le Roi nommera un Premier ministre issu de ce parti. Selon les observateurs, ces élections se sont déroulées de manière calme et sereine, mais avec un faible taux de participation de 45,4%. Il s'agit néanmoins d'une légère augmentation par rapport aux dernières élections d'il y a quatre ans. **Lentement mais sûrement, il semble qu'il y ait des progrès de plus en plus démocratique au Maroc.** »*

PROGRAMME DE VISITE

- 10h00** Arrivé par Vol privé avec le Président de la Commission européenne, M.J.M. BARROSO
- 11h30** Participe à la rencontre entre Monsieur le Chef du Gouvernement et le Président de la Commission européenne
- 13h30** Prend part au déjeuner offert par Monsieur le Chef du Gouvernement en l'honneur du Président de la Commission européenne
- 15h30** Rencontre avec Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
- 16h30** Rencontre avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- 20h00** Départ par Vol privé

DELEGATION ACCOMPAGNANT MME CECILIA MALMSTROM

1. **Mme Maria Asenius, Chef de Cabinet ;**
2. **M. Peter Bosh, Membre de Cabinet ;**
3. **M.Stefano Manservisi, Directeur Général des Affaires Intérieures ;**
4. **M. Luigi Soreca, Chef d'Unité à la Direction Générale des Affaires Intérieures ;**
5. **Mme Myriam Watson – Desk Maroc à la Direction Générale des Affaires Intérieures.**
6. **Mme Camelia SUICA, Chef adjoint de la Délégation de l'UE à Rabat**
7. **Mme Corinne André, Chef Section gouvernance à la Délégation de l'UE à Rabat**

ELEMENTS DE LANGAGE
PARTENARIAT MIGRATION, MOBILITE ET SECURITE

- Exprimer la satisfaction pour la **première visite au Maroc de la Commissaire européenne aux Affaires Intérieures** qui intervient à un moment fort de la relation entre le Maroc et l'UE et dans un contexte régional marqué par de profonds bouleversements aussi bien au niveau politique que sur les plans socio-économique et sécuritaire.
- Se féliciter, dans ce cadre, du **niveau très avancé de coopération et de dialogue** auxquels les deux parties sont parvenues depuis plusieurs années et confortés par l'adoption du document conjoint sur le renforcement des relations bilatérales/statut avancé, en octobre 2008 qui a offert de nouvelles perspectives de coopération entre le Maroc et l'UE dans tous les domaines.
- Souligner que cette nouvelle dynamique partenariale a orienté les deux parties vers l'adoption du **Plan d'action pour la mise en œuvre du statut avancé (PASA)**, entrée en vigueur de manière provisoire, depuis le 1^{er} janvier 2013 et qui constituera la feuille de route de la coopération entre les deux parties pour les cinq prochaines années (2013-2017).
- Se féliciter **du niveau et de la régularité des consultations politiques** menées dans le cadre des structures de travail bilatérales et dans le cadre multilatéral qui sont de nature à renforcer davantage cette coopération mutuellement bénéfique dans tous les domaines.
- **Rappeler que le Maroc demeure engagé en faveur de l'enrichissement** permanent et continu de son Partenariat avec l'UE sur la base des valeurs partagées, de l'appropriation commune, du respect mutuel et des intérêts communs.
- Souligner l'importance **des questions inscrites à l'agenda** des relations entre les deux parties notamment, les négociations d'un Accord de libre échange global et approfondi, la renégociation d'un Protocole sur la Pêche, les négociations sur la libéralisation du Commerce des services et le Partenariat « Migration, Mobilité et Sécurité ».
- Rappeler que si le Partenariat Maroc-UE est considéré aujourd'hui comme étant **le plus avancé dans le cadre de la Politique européenne de Voisinage révisée** c'est principalement grâce à l'engagement volontaire et continu initié depuis plusieurs années par le Maroc, conjugué à ses réformes endogènes majeures, qui fait de lui **un partenaire crédible de l'UE et un acteur incontournable dans la région**.
- Souligner que cette rencontre est une occasion **d'avoir un échange constructif** sur des questions importantes pour le Maroc et l'Union européenne liées à la Migration, la Mobilité et la Sécurité et **donner une impulsion politique à la coopération** entre les deux parties dans ces domaines.

- **Souligner l'engagement volontaire du Maroc dans le cadre** du dialogue entamé par les deux parties en octobre 2011 visant l'établissement d'un Partenariat pour la Migration, la Mobilité et la Sécurité entre le Royaume du Maroc, l'Union européenne et ses Etats membres.
- Noter l'importance de ce Partenariat en tant que **nouveau concept européen** visant l'établissement d'une **coopération globale et équilibrée** en matière de migration avec le Maroc.
- Insister sur la nécessité de faire de ce Partenariat entre le Maroc et l'UE **un cadre novateur** pouvant **apporter une valeur ajoutée** à la coopération entre les deux parties et **répondre de manière effective aux attentes** dans les domaines de la migration légale, la migration irrégulière, le développement et l'asile.
- Souligner que le contexte régional particulier marqué par **la crise économique** doit constituer **une opportunité** pour le renforcement de notre Partenariat mutuellement bénéfique, notamment dans **sa dimension humaine**. Rappeler que **le facteur humain joue un rôle central dans notre développement économique** et constitue **un élément essentiel du rapprochement entre les peuples**.
- Rappeler que **sans le développement et le renforcement de la mobilité** entre le Maroc et l'UE **notre Partenariat ambitieux n'atteindra pas ses objectifs** mutuellement bénéfiques dans tous les domaines (Commerce service, Recherche,...).
- **Se féliciter de la finalisation / (des avancés réalisées dans les négociations)** de la Déclaration politique établissant ledit Partenariat entre le Maroc et l'UE et insister sur la nécessité de **sa mise en œuvre de manière équilibrée dans l'intérêt des deux parties**. Insister sur la nécessité de **prévoir des projets concrets et novateurs dans l'annexe** de ladite Déclaration.
- Rappeler les **principales attentes du Maroc**, notamment :
 - La préservation **des droits et acquis des Marocains Résidant** dans les pays de l'UE, qui ont contribué au développement de l'Europe dans tous les domaines ;
 - Une meilleure **perspective pour la migration légale** des marocains vers les pays de l'UE à travers **une coopération concertée** en la matière ;
 - L'amélioration **des conditions d'accueil aux consulats** et la **conclusion d'un Accord sur la facilitation des visas en perspective de sa libéralisation à long terme**, à l'image de ce qui a été fait avec plusieurs pays voisins de l'Est ;
 - Une meilleure coopération pour le **développement des régions à fort potentiel migratoire** ;
 - **Un appui** conséquent au Maroc pour la **lutte contre les réseaux de trafic des migrants** ;
 - La conclusion d'un **accord sur la réadmission équilibré, applicable sur le plan opérationnel, gérable humainement et acceptable politiquement**. La mise en place **d'un appui financier approprié et spécifique** pour la mise en œuvre de l'accord et la réinsertion socio-économique des réadmis est nécessaire ;

- La nécessité de **conclure des accords de réadmission similaires** avec d'autres pays du voisinage méditerranéen et **d'appliquer les dispositions de l'accord de Cotonou** (l'article 13) concernant la réadmission avec les pays subsahariens.
- Insister sur l'importance de **la coopération régionale** dans le domaine migratoire et la nécessité d'inviter **tous les pays concernés à assumer pleinement leur responsabilité** en la matière, notamment **l'Algérie** qui constitue le principal passage des migrants subsahariens vers le Maroc.
 - Rappeler que le **Maroc devient de plus en plus un pays de destination finale** pour les migrants sub-sahariens. Mettre en exergue **les efforts entrepris par le Maroc** pour lutter contre la migration illégale et préciser que **la gestion de la question migratoire génère pour le Royaume des coûts politiques et financiers considérables**.
 - Rappeler **le rôle important et la contribution active du Maroc** dans les différents **cadres régionaux** traitant de la question migratoire, notamment **le processus de Rabat, le Dialogue UE-Afrique et le Partenariat Euro-méditerranéen**.
 - Souligner l'importance d'adopter une **approche globale et solidaire dans la coopération avec les pays de l'Afrique sub-saharienne**, en accordant une grande importance au **développement socio-économique** de ces pays. Réitérer la disposition du Maroc à collaborer étroitement avec l'UE dans le cadre de **la coopération tripartite UE-Maroc-pays sub-sahariens**.
 - Se féliciter de **la coopération entre le Maroc et l'UE dans les autres domaines qui relèvent de la compétence de la Commissaire**, notamment la lutte contre le **terrorisme, la traite des êtres humains, la drogue et le blanchiment d'argent**. **Insiste sur la nécessité de renforcer davantage cette coopération dans l'intérêt des deux parties** (*Ces questions seront certainement abordées avec la Commissaire lors de sa rencontre avec M. le Ministre de l'Intérieur*).

RELATIONS MAROC-UE EN MATIERE MIGRATOIRE

- Le Maroc et l'UE ont, depuis 2001, mis en place dans le cadre de l'Accord d'Association Maroc-UE, un Groupe de travail «Affaires Sociales et Migration» pour approfondir les discussions sur la question migratoire dans toutes ses dimensions et renforcer la coopération entre les deux parties dans ce domaine.
- Cette structure a permis d'avoir un dialogue franc et constructif sur la question migratoire et de faire converger les positions des deux parties dans ce domaine. Si l'UE avait prôné au début une politique axée principalement sur la dimension sécuritaire, le Maroc a toujours appelé à l'adoption d'une approche globale et équilibrée concernant la gestion de la question migratoire.
- Avec l'augmentation de la pression migratoire de l'Afrique vers l'Europe via le Maroc au milieu des années 2000, l'UE a pris conscience de la nécessité d'appréhender cette question dans sa dimension globale (sécuritaire, développement socio-économique, migration légale,...) et régionale (pays d'origine, de transit et de destination).
- C'est ainsi que l'UE a appuyé l'organisation, au mois de juillet 2006 à Rabat, d'une conférence régionale euro-africaine sur la migration et le développement, qui a permis de jeter les bases d'une coopération réelle entre les pays d'origine, de transit et de destination de la région.
- Même si le discours européen a, depuis, évolué dans le sens positif, force est de constater que sa traduction sur le plan pratique connaît toujours des difficultés liées principalement aux divergences entre les Etats membres, d'une part, et à l'application du principe de subsidiarité (compétence Etats membres / attributions de la Commission européenne), d'autre part.
- Par conséquent, la coopération entre l'UE et le Maroc dans le domaine de la migration demeure en deçà des attentes marocaines et se résume en quelques projets réalisés à ce jour, à savoir :
 - Projet MEDA au profit du Ministère de l'Intérieur intitulé « gestion des contrôles frontaliers », doté d'une enveloppe de 67 millions d'euros, destinée à appuyer la stratégie marocaine en matière migratoire ;
 - Projet MEDA au profit de l'ANAPEC intitulé «appui institutionnel à la circulation des personnes », doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros, consacré au renforcement des capacités institutionnelles de l'ANAPEC pour le placement à l'international ;
 - Projet de jumelage sur la formation des forces auxiliaires dans le domaine migratoire, d'un budget de 250 000 euros.

- Par ailleurs, la négociation, lancée en 2003, entre le Maroc et l'UE pour la conclusion d'un accord de réadmission des personnes en situation irrégulière n'a toujours pas abouti en raison des divergences concernant certaines questions techniques et politiques liées à ce sujet.
- A travers le lancement, en 2011, du concept de Partenariat sur « la Mobilité, la Migration et la Sécurité », l'UE présente un nouveau cadre de coopération global avec les pays tiers dans ce domaine qui couvre les volets de la migration légale, le développement, la migration irrégulière et l'asile. L'UE a invité trois pays du voisinage sud à établir ce partenariat à savoir : la Tunisie, l'Egypte et le Maroc.

Négociations sur la réadmission :

- Depuis leur lancement, en février 2003, les négociations entre le Maroc et l'UE d'un projet d'accord sur la réadmission, ont connu la tenue de 15 rounds de négociations. Des avancées importantes ont été réalisées concernant plusieurs aspects dudit projet. Toutefois, certains points demeurent en suspens, notamment l'articulation entre l'Accord communautaire en négociation (UE) et les accords et arrangements bilatéraux en vigueur (certains Etats membres de l'UE), les moyens de preuves de transit par le Maroc des ressortissants des pays tiers, et les délais de réponse aux demandes de réadmission.
- Dans ce cadre, le Maroc insiste sur la conclusion d'un Accord équilibré et mutuellement bénéfique, qui tienne compte du respect des droits des migrants en situation légale ; des conditions humaines de retour des personnes concernées ; du caractère pratique de l'accord et des moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre et à la réinsertion socio-économique des réadmis.
- Par ailleurs, l'Accord en cours de négociation doit constituer un élément du « paquet de réadmission » qui comprendra également un Accord sur la facilitation des visas, un appui financier conséquent et des perspectives de migration légale.
- La conclusion d'un Accord de réadmission avec le Maroc ne peut à lui seul régler le problème de la migration illégale dans la région. Parallèlement, il convient de mettre en application l'article 13 de l'Accord de Cotonou (pays ACP) et d'élargir les Accords de réadmission à tous les pays voisins.

Partenariat sur « la Mobilité, la Migration et la Sécurité » :

- Le Maroc et l'Union européenne ont initié au mois d'octobre 2011 un dialogue sur le Partenariat « Migration, Mobilité et Sécurité ». Il s'agit d'un nouveau concept européen visant l'établissement d'une coopération globale en matière de migration, notamment avec les pays voisins de l'Europe.
- Ce partenariat basé sur le principe de différenciation pourrait représenter une approche novatrice, susceptible d'apporter une valeur ajoutée dans la mise en œuvre des différents aspects de l'approche globale en matière migratoire.

- Ledit partenariat impliquerait du côté européen la Commission européenne et les Etats membres qui souhaitent y contribuer en respectant la répartition des compétences de chaque partie (principe de subsidiarité).
- Le Maroc appréhende cette initiative européenne comme une réponse globale, équilibrée et novatrice qui contribuera à répondre d'une manière effective à ses attentes, notamment dans les domaines de la migration légale, la migration irrégulière, le développement et l'asile.
- Dans cet objectif, le Maroc a tenu plusieurs réunions avec la partie européenne pour discuter des possibilités de coopération offertes par ce Partenariat et a saisi ces occasions pour présenter la position marocaine quant à cette question, notamment les droits de la Communauté Marocaine en Europe, la nécessité de la conclusion d'un accord sur la facilitation des visas en perspective de sa libéralisation à long terme, la vision marocaine concernant la réadmission et la lutte contre la migration illégale et l'importance d'une meilleure communication sur les aspects positifs de la migration. Tous les Départements et Institutions marocains concernés par ce dossier sont impliqués dans ce dialogue.
- Le Maroc et l'UE se sont engagées dans des discussions concernant un projet de déclaration politique dudit Partenariat qui comprendra les engagements des deux parties et les axes de coopération dans tous les domaines liés à la migration. Elle portera, également, deux annexes relatives respectivement aux projets à réaliser soit par l'appui de la Commission européenne ou des Etats membres concernés, et aux actions en cours de réalisation ou informations concernant des initiatives européennes en matière migratoire.
- Plusieurs Etats membres de l'UE ont exprimé un intérêt pour présenter des projets de coopération avec notre pays dans le cadre de ce Partenariat. Il s'agit de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.
- Du côté marocain, les différents Ministères et Institutions/Organismes concernés par cette thématique sont impliqués dans les discussions concernant ledit Partenariat.
- Après deux rounds de négociations formelles sur le projet de la « Déclaration conjointe établissant un Partenariat de Mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses Etats membres », les deux parties ont parvenu à un accord sur la majorité des questions abordées dans ledit document. Toutefois quelques points demeurent en suspens, notamment la portabilité des droits sociaux des MRE installés en Europe, la facilitation / libéralisation des visas, la réadmission, le lien visas/réadmission et la coopération judiciaire en matière migratoire.
- Les deux parties poursuivent leurs contacts afin d'arriver à un compromis concernant ces questions en perspective de la finalisation du projet de la Déclaration à l'occasion de la visite au Maroc du Président de la Commission européenne et de la Commissaire européenne aux Affaires Intérieures, le 1er mars 2013.

SYNTHESE DU PROJET DE DECLARATION CONJOINTE ETABLISSANT UN
PARTENARIAT DE MOBILITE ENTRE LE ROYAUME DU MAROC ET L'UNION
EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES

- Le projet de déclaration conjointe établissant un Partenariat de Mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et ses Etats membres est un document par lequel, les différentes parties concernées par ce partenariat s'engagent sur les principes fondamentaux ainsi que sur les axes de coopération liés à la question migratoire, notamment en matière de migration légale, de migration irrégulière, de développement et d'asile.
- Le document est composé d'un préambule, ainsi que de 6 chapitres portant principalement sur les questions suivantes : Mobilité, immigration régulière et intégration, Prévention et lutte contre l'immigration irrégulière, traite des êtres humains, gestion des frontières, Migration et développement, Protection internationale, Initiatives horizontales et Mise en œuvre.
- Le préambule qui a une portée essentiellement politique, comporte les messages forts dont les parties signataires souhaitent mettre en exergue à travers ce partenariat pour la mobilité à savoir, sa base juridique, ses objectifs et sa spécificité.

S'agissant du volet qui traite de la question de Mobilité, immigration régulière et intégration, les principaux éléments qui constituent ce chapitre sont particulièrement :

- La question de **visas qui revêt un intérêt conséquent** dans ce partenariat et qui comporte le lancement de négociations en perspective de la conclusion d'un accord pour la facilitation de délivrance de visas.
- Coopération entre les services d'emploi des parties concernées marocains et européens, pour la portabilité des droits sociaux des migrants marocains, pour faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et universitaires, pour une meilleure cohérence entre la Politique en matière de mobilité des personnes et les autres domaines de coopération sectorielle, pour une meilleure intégration des ressortissants marocains séjournant légalement dans l'UE ainsi que les ressortissants de pays tiers résidant légalement au Maroc, à travers la mise en place de politiques actives en matière d'intégration, d'interculturalité, de lutte contre l'exclusion et la xénophobie.
- La promotion d'information des citoyens marocains sur les possibilités d'immigration légale dans l'UE, sur les offres d'emploi, d'étude et de formation disponibles

En ce qui concerne l'axe de **prévention et lutte contre l'immigration irrégulière**, traite des êtres humains, gestion des frontières, il s'agit notamment de :

- La conclusion d'un accord sur la réadmission, qui constitue un élément essentiel de ce partenariat pour l'UE et ses Etats membres. (Les négociations avec l'UE en matière de réadmission ont débuté en février 2003, elles ont atteint aujourd'hui leur 16ème round de négociations. Les points qui demeurent en suspens : l'articulation entre l'Accord communautaire en négociation et les accords et arrangements bilatéraux en vigueur, les moyens de preuves de transit par le Maroc des ressortissants des pays tiers et les délais de réponse aux demandes de réadmission).

- Coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière, les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains et ce à travers : l'échange d'information, le renforcement des capacités législatifs, institutionnels et opérationnels du Maroc en matière de gestion des frontières, Renforcement des procédures de sécurité et de délivrance des documents de voyage, assistance aux migrants victimes de trafic des êtres humains, coopération pour faire face à la problématique des mineurs non accompagnés, mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière et la traite des êtres humains notamment en promouvant le rôle de la société civile, mise en place d'initiatives facilitant le départ volontaire des migrants en situation irrégulière et leur réinsertion socio-économique.

Concernant le volet **Migration et développement**, les chapitres relatifs à cette question mettent l'accent sur :

- La coopération en faveur du développement socio-économique des régions à fort potentiel migratoire, renforcement du rôle des ressortissants marocains dans l'UE en vue de leur contribution au développement du Maroc, soutien à l'acquisition par les migrants marocains séjournant légalement dans l'UE de compétences professionnelles et académiques, facilitation à la réinsertion sociale des migrants, réduction des coûts de transfert des fonds envoyés par les migrants marocains dans leur pays d'origine, encouragement de l'investissement productif des migrants au Maroc, mise en œuvre des politiques permettant de prévenir et de traiter le phénomène de la « fuite des cerveaux ».

La thématique de **la protection internationale** comprend ce qui suit :

- Appui au renforcement du cadre législatif et institutionnel marocain en matière de droit d'asile, promotion des capacités des autorités marocaines en charge des procédures d'asile.

Le volet relatif aux **Initiatives horizontales** met l'accent sur :

- Renforcement des capacités du Maroc en matière de gestion des flux migratoires
- Raffermissement de la coopération et du dialogue entre les parties en vue d'améliorer leurs politiques respectives et l'adoption d'une approche commune relative à la migration.
- Renforcement de la coopération en matière judiciaire dans le domaine de la migration.
- Amélioration des politiques et du cadre juridique régissant les migrations ainsi que leur mise en œuvre, avec la contribution de la société civile.
- Renforcement de la dimension migratoire dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques des parties signataires.
- Promotion du développement de la connaissance scientifique des phénomènes migratoires.

En ce qui concerne **la mise en œuvre de ce partenariat**, les parties signataires s'engagent dans ce sens, en associant les agences de l'UE en particulier, FRONTEX, EUROPOL, CEPOL, EUROJUST, EASO et l'ETF.

- En matière d'instruments financiers, le Maroc œuvrera à la réalisation des objectifs de ce partenariat en tenant compte des moyens techniques et financiers disponibles. La mise en œuvre des actions du partenariat reste tributaire des moyens financiers et techniques qui seront mobilisés par l'UE et ses Etats membres et, en ce qui concerne l'UE, dans le respect de la répartition des compétences entre cette dernière et les États membres.
- Réexaminer les priorités, en cohérence avec les stratégies en matière de migration des parties signataires.
- Afin de poursuivre son développement, les parties signataires entendent se réunir au moins deux fois par an au niveau approprié décidé d'un commun accord, dans le cadre des structures existantes de dialogue et de coopération. Le groupe de travail «Affaires sociales et migrations» sera également impliqué dans le suivi du partenariat.
- Coopérer au niveau opérationnel, y compris en associant les partenaires et les acteurs compétents qui sont présents au Maroc.
- Suivre les initiatives figurant à titre indicatif à l'annexe, (sous forme de 2 documents ; le premier contiendra de nouvelles actions à réaliser dans le cadre de ce Partenariat, le deuxième regroupera les actions en cours de réalisation ou des informations concernant des initiatives européennes en la matière)
- Veiller à la bonne coordination des efforts respectifs des parties signataires et mettre à jour régulièrement l'annexe, qui dresse la liste des activités.
- Il convient de souligner que les dispositions de la déclaration politique et de son annexe n'ont pas pour objectif de créer des droits ou obligations juridiques relevant du droit international.